



Direction Régionale de l'Environnement  
CHAMPAGNE-ARDENNE

**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel  
de Champagne-Ardenne**

**Séance du 28 novembre 2007  
Avis n° 2007- 11**

Création de la réserve naturelle régionale du marais de Reuves

Vu le dossier de création de la réserve naturelle régionale,  
Vu les débats en séance du CSRPN le 28 novembre 2007,

Article 1 :

Le CSRPN émet un avis favorable au classement du site du marais de Reuves en réserve naturelle régionale, avec les remarques suivantes :

- La maîtrise hydraulique pour la totalité du marais est essentielle au maintien dans un bon état de conservation de la réserve du marais de Reuves.
- Les représentants du CSRPN pour la réserve seront D. Yon et P. Bouchet.

Fait à Châlons-en-Champagne, le **08 FEV. 2008**

Le président du CSRPN  
Daniel YON